



Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

IMPLANTATION D'UNE TOUR D'OBSERVATION

COMMUNE DE LACANAU

Une enquête publique est prescrite **du lundi 09 juillet 2018 au vendredi 10 août 2018 inclus** en vue de l'implantation d'une tour d'observation dans la réserve naturelle nationale de l'étang de Cousseau, dans la commune de Lacanau.

L'enquête publique portera sur la demande de permis d'aménager déposée par le Conservatoire du Littoral dont le siège est situé à : la corderie Royale, 17306 ROCHEFORT.

La tour d'observation dite tour «Galip» sera réalisée en bois et aura la forme d'un copeau de bois. Elle s'élèvera à 21,22 m de hauteur et pourra accueillir jusqu'à 15 visiteurs simultanément.

Le dossier d'enquête, l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale seront mis à la disposition du public :

- à la mairie de LACANAU aux jours et heures habituels d'ouverture au public où il pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet,
- le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat de la Gironde www.gironde.gouv.fr - rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes publiques »,
- pendant toute la durée de l'enquête, un accès gratuit au dossier est ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la cité administrative, face à l'accueil DDTM - 2 rue Jules Ferry à Bordeaux, aux jours et heures ouvrés d'accueil du public.

Les observations pourront être formulées avant la clôture de l'enquête soit :

- sur le registre d'enquête publique mis à la disposition du public à la mairie de LACANAU,
- par courrier adressé à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de LACANAU qui seront annexées au registre d'enquête,
- le public pourra aussi transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail suivante : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr, en veillant à identifier l'objet de l'enquête.

Le commissaire enquêteur, M. Gilles ROBERT, Général (2ème section), conduira l'enquête publique et se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations :

- **le lundi 09 juillet de 09h à 12h30,**
- **le samedi 21 juillet de 09h à 12h00,**
- **le jeudi 02 août de 09h à 12h30,**
- **le vendredi 10 août de 14h à 17h30.**

Les informations relatives au projet peuvent être demandées à Mme Katia PERRIN du Conservatoire du Littoral - adresse mel : k.perrin@conservatoire-du-littoral.fr, ou au 05 57 81 23 25, ou par voie postale à : Conservatoire du Littoral, délégation Aquitaine, 74 rue Georges Bonnac, 33000 BORDEAUX.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront consultables pendant un an, en mairie de LACANAU, à la DDTM de la Gironde et sur le site internet des services de l'Etat de la Gironde : <http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-légales>.

Le Préfet de la Gironde est compétent pour statuer sur la demande de permis d'aménager.